

1 Les Parents / Tuteurs sont préoccupés par l'apprentissage en présentiel pour l'année scolaire 2021-2022 en raison d'un problème de santé.



2 La famille examine les Directives pertinentes du DESE ([politique CMR 28.03\(3\)\(c\)](#) & [Mise à jour du 20/08/21](#)). La famille estime que l'élève ne pourra pas apprendre à l'école pendant au moins 14 jours d'école au cours de l'année scolaire 21-22 en raison d'un problème de santé.



3 La famille consulte son médecin de soins primaires (PCP) et/ou son médecin spécialiste pour discuter si l'état de santé de l'élève l'empêche d'apprendre en présentiel. Si le médecin affirme que l'élève a besoin d'un aménagement d'apprentissage à domicile, le médecin remplit le [Formulaire d'Attestation du Médecin](#).
ET
Le parent ou tuteur remplit la [Feuille de Couverture COVID-19](#).



4 La famille soumet l'Attestation du Médecin et la Feuille de Couverture COVID-19 dûment remplies à l'infirmière de l'école pour examen. L'infirmière travaille avec la famille pour y apporter toute information manquante. Les infirmières scolaires peuvent contacter les services de santé pour une consultation, si nécessaire.



5 Le [Formulaire d'Attestation du Médecin](#) et la Feuille de Couverture COVID-19 sont soumises ensemble par l'infirmière à homeandhospital@bostonpublicschools.org. Si l'élève dispose d'un IEP et est incapable d'aller à l'école en présentiel pendant plus de 60 jours d'école, l'école devra alors organiser une réunion d'équipe.



6a En cas d'approbation, l'équipe d'Enseignement à Domicile et à l'Hôpital communique l'approbation par e-mail.

Sous 48h :

- L'élève est enregistré sous le code d'Enseignement à Domicile et à l'Hôpital dans le Système d'Information des Élèves des BPS (Aspen) par l'équipe Enseignement à Domicile et à l'Hôpital.
- L'équipe de l'école inscrit l'élève aux cours appropriés dans EdOptions Academy et l'élève commence

6b

l'apprentissage à domicile.

En cas de refus, l'équipe d'Enseignement à Domicile et à l'Hôpital communique le refus par e-mail. L'élève doit continuer à fréquenter l'école en présentiel tout de suite.